

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023 à 21h

Président de la séance : Mme Michèle MALFANT, Maire

Présents : Mesdames BONHOMME Yolande, BLAUGY Pascale, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Absents : M. BOURGON Jérôme

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Le quorum est atteint.

Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 11/04/2023. Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

1- Implantation d'un transformateur électrique à Lachaud sur un bien de section

ENEDIS souhaite implanter un poste de transformation électrique sur une partie (25 m²) d'un bien de section de Lachaud, d'une superficie totale de 11 093 m², moyennant une rémunération annuelle de 20 €, pour la personne morale Les Tournesols.

Vu que le bien de section A 1075 est loué pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en décembre 2026,

Vu l'implantation du poste de transformation sur la parcelle,

Vu la coupure de la Voie Communale N°16 à deux reprises,

Vu l'indemnisation proposée par ENEDIS,

Le Conseil Municipal **REFUSE** l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique N°43103P0019 – LES TOURNESOLS et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité sur la parcelle de terrain sectionale cadastrée A 1075 à Lachaud.

Vote : Contre l'implantation du transformateur : 8 voix

Absentions : 2 voix : Messieurs GERENTON Laurent et PAPARIC Thierry

2- Délibération modificative n°1 :

Suite au changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier, nous ne pouvons plus prévoir de dépenses imprévues. Le budget 2023 a été votée avec des dépenses imprévues, qui n'ont pas été prises en compte en trésorerie, il en résulte donc un sur équilibre de 6 076.55 €.

Augmentation de crédits de dépenses de fonctionnement : 6 076.55 €

Augmentation de crédits de recettes de fonctionnement : 6 076.55 €

Augmentation de crédits de dépenses d'investissement : 6 076.55 €

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

Informations :

- L'entreprise électrique devrait intervenir pour poser les LED pour l'éclairage public, en septembre.
- Les travaux de voirie et les travaux à Chantuzier se terminent
- Nettoyage des embâcles sur le ruisseau de Chantuzier, entre Chantuzier et Auteyrac, par les brigades vertes à partir du 14 Juin 2023.

Madame le maire lève la séance à 22h45

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 13/06/2023

Mesdames Yolande BONHOMME et Michèle MALFANT,